

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET D'ACCÈS À L'INFORMATION – 2024-2027



1. Champ d'application

- 1.1. La présente Politique de confidentialité et d'accès à l'information (ci-après la « **Politique** ») tient compte de l'ensemble des exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, c. P-39.1) (ci-après la « **Loi** »), telle qu'elle peut être modifiée, abrogée ou remplacée par le gouvernement du Québec.
- 1.2. La Politique décrit les pratiques et les engagements de la Fédération de golf du Québec (ci-après « **Golf Québec** ») concernant l'utilisation des renseignements personnels qu'elle recueille, détient, utilise ou communique afin de mener à bien ses activités. La Politique s'applique également lorsque toute personne navigue sur le site Internet de Golf Québec, soit <https://www.golfquebec.org> (ci-après le « **Site Internet** »).

2. Qu'est-ce qu'un renseignement personnel?

- 2.1. Les renseignements personnels sont ceux qui portent sur une personne physique et qui permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.
- 2.2. Dans le cadre de la Loi, ne sont pas des renseignements personnels, les renseignements professionnels d'une personne physique, tels que le nom, le titre, la fonction, l'adresse professionnelle, l'adresse courriel et le numéro de téléphone du lieu de travail. Ne sont également pas considérés comme des renseignements personnels, les renseignements ayant été dûment anonymisé ou agrégé, conformément aux dispositions de la Loi, et qui ne permettent plus, par le fait même, d'identifier une personne physique.

3. Consentement

- 3.1. À moins que la Loi ne l'autorise, aucun renseignement personnel ne sera recueilli, utilisé ou communiqué sans avoir au préalable obtenu le consentement écrit ou verbal de la personne concernée par la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements.
- 3.2. À moins que la Loi ne l'autorise, Golf Québec ne sollicite ni ne recueille sciemment aucun renseignement personnel directement auprès d'une personne mineure de moins de quatorze (14) ans. Si Golf Québec doit recueillir les renseignements personnels concernant une personne mineure de moins de quatorze (14) ans, alors, l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur sera exigée.
- 3.3. Golf Québec peut toutefois demander à toute personne, ou au titulaire de l'autorité parentale ou au tuteur, le cas échéant, son consentement pour utiliser et divulguer ses renseignements personnels après leur collecte dans le cas où Golf Québec tient à utiliser ces renseignements personnels dans un but non précisé dans la Politique ou

non préalablement consenti.

- 3.4. Si le membre ou la personne concernée refuse d'accorder son consentement, alors Golf Québec n'utilisera ses renseignements personnels qu'à la seule fin de communiquer avec lui et ne devra pas divulguer à quiconque ces renseignements personnels. Advenant qu'un membre ou une autre personne concernée n'indique pas s'il consent ou non, le fait de fournir volontairement ses renseignements personnels équivaut à son consentement à l'utilisation de ses renseignements personnels à la fin lui ayant été divulguée.

4. Cueillette des renseignements personnels

- 4.1. Golf Québec recueille les renseignements personnels listés ci-dessous via son site web pour les fins suivantes :

- 4.1.1. **Abonnement à l'infolettre** : prénom, le nom, l'adresse postale, l'adresse courriel, le genre, le groupe d'âge, la date de naissance, la langue de préférence et le statut d'affiliation auprès d'une association régionale;

- 4.1.2. **Offre de bénévolat** : le prénom, le nom, la date de naissance, le type d'affiliation, l'adresse courriel, l'adresse résidentielle, le numéro de téléphone, les personnes à contacter en cas d'urgence, la relation avec cette personne et le numéro de téléphone de cette personne, une lettre de recommandation et la photo de la personne;

- 4.1.3. **Communication avec ses membres** : le prénom, le nom et l'adresse courriel;

- 4.2. L'utilisation faite des renseignements personnels collectés par Golf Québec se limite aux fins décrites dans la Politique et autorisées par la Loi.

- 4.3. Golf Québec peut également collecter des renseignements personnels vous concernant auprès de tiers, tel que l'autorise la Loi, notamment auprès de Golf Canada, dans le cadre de votre affiliation à titre de membre chez Golf Québec ou auprès de *SportsQuébec* dans le cadre du programme Placement Sports et Loisirs.

5. Prospection commerciale et philanthropique

- 5.1. Golf Québec pourrait utiliser votre prénom, votre nom et votre adresse courriel afin de vous transmettre des offres promotionnelles provenant de ses différents partenaires d'affaires, et ce, lorsque vous avez fait le choix de recevoir cette information.

- 5.2. Suite à un don de la part d'une personne physique à Golf Québec, cette dernière pourrait utiliser, notamment votre nom, votre prénom, votre adresse courriel et le montant de votre don afin de vous transmettre un courriel de remerciement et vous inviter à faire à nouveau un don pour les programmes de Golf Québec.

- 5.3. Autant dans le cadre de ses activités de prospection commerciale que dans le cadre de ses activités de prospection philanthropique, Golf Québec indiquera, dans l'ensemble de ses communications, la possibilité pour une personne physique de retirer son consentement à l'utilisation de ses renseignements personnels à ces fins.

6. Qui peut avoir accès aux renseignements personnels détenus par Golf Québec?

- 6.1. Tous les renseignements personnels sont conservés par Golf Québec sous le sceau de la confidentialité et, sauf dans le cadre des exceptions prévues ci-après, les renseignements personnels ne peuvent être divulgués à quiconque à moins que la personne physique concernée par ces renseignements l'ait expressément autorisé.
- 6.2. De façon générale, seules les personnes dûment identifiées par Golf Québec, c'est-à-dire les membres du personnel, sont autorisées à prendre connaissance des renseignements personnels détenus par Golf Québec.
- 6.3. Il serait cependant possible que d'autres personnes morales ou physiques puissent avoir accès à certains ou tous les renseignements personnels concernant une personne physique ou son enfant, dont notamment :
 - 6.3.1. L'assureur de Golf Québec, pour des fins d'assurance;
 - 6.3.2. Les bénévoles de Golf Québec, dans le cadre d'un événement;
 - 6.3.3. Tout prestataire de services avec lequel Golf Québec est lié par une entente de service et que la transmission des renseignements personnels est nécessaire afin de compléter le mandat confié à ce prestataire de service.
- 6.4. Golf Québec pourrait également utiliser et communiquer les renseignements personnels d'une personne physique ou de son enfant, qu'elle détient, lorsqu'elle est d'avis que cette utilisation ou cette communication est autorisée, nécessaire et appropriée et conforme aux paramètres ci-dessous :
 - 6.4.1. Conformément aux dispositions de la Loi;
 - 6.4.2. Pour se conformer à une procédure judiciaire;
 - 6.4.3. Afin de respecter ses ententes contractuelles;
 - 6.4.4. La protection des droits de Golf Québec, de sa sécurité ou de ses biens, des vôtres ou de ceux d'autres personnes;
 - 6.4.5. Pour lui permettre d'exercer les recours disponibles ou de limiter les dommages que Golf Québec pourrait subir.
- 6.5. Dans le cas où Golf Québec divulgue des renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée, elle ne divulguera que les renseignements personnels nécessaires à l'objet de la divulgation.

7. L'exactitude et le délai de conservation des renseignements personnels

- 7.1. Golf Québec veille à ce que tout renseignement personnel qui est en sa possession soit exact, actuel et complet pour les fins auxquelles Golf Québec utilise ce renseignement personnel. Si Golf Québec découvre que les renseignements sont inexacts, incomplets ou périmés, elle communiquera avec la personne physique afin de mettre à jour les renseignements personnels et si besoin en est, fera en sorte que les tiers à qui ces renseignements inexacts ont été fournis puissent également corriger leurs dossiers.
- 7.2. Les renseignements personnels collectés par Golf Québec pourront être utilisés tant et aussi longtemps que le consentement d'une personne physique à l'égard de ces

renseignements personnels sera valide.

7.3. Les renseignements personnels fournis à Golf Québec sont conservés uniquement pour la durée nécessaire par les motifs de leur collecte.

7.4. Cependant, dès le moment où une personne physique retire son consentement, ou si le consentement de cette personne vient à échéance, Golf Québec pourrait tout de même conserver les renseignements personnels de cette personne, sans les utiliser, et ce, conformément au calendrier de conservation établi par Golf Québec dans le respect des lois et de ses besoins. Conformément à ce calendrier de conservation, Golf Québec s'assurera que les renseignements personnels d'une personne seront détruits, supprimés, effacés ou convertis sous une forme anonyme.

8. Protection des renseignements personnels (mesure de sécurité)

8.1. Golf Québec s'engage à maintenir un niveau adéquat de sécurité physique, procédurale et technique dans ses bureaux et ses locaux réservés à l'entreposage des renseignements personnels afin d'empêcher, dans la mesure du possible, toute forme non autorisée d'accès, de divulgation, de reproduction, d'utilisation ou de modification des renseignements personnels qu'elle détient. Ce principe s'applique également à la manière dont Golf Québec détruit les renseignements personnels.

8.2. Golf Québec procède à la vérification régulière des procédures et des mesures de sécurité.

9. Présence de témoins de connexion sur le Site Internet

9.1. Il est possible de visiter le Site Internet de Golf Québec en tout temps de façon anonyme, c'est-à-dire sans révéler de renseignements personnels vous concernant.

9.2. Lorsque vous vous connectez au Site Internet, le serveur de Golf Québec, par l'entremise de témoins de connexion, identifie l'adresse IP de votre tablette, votre ordinateur ou votre appareil mobile afin de permettre l'échange de données, ce qui permet à Golf Québec de compiler des statistiques de fréquentation de son Site Internet. Il faut comprendre qu'aucun renseignement personnel n'est relié à votre adresse IP.

9.3. Le Site Internet de Golf Québec utilise les témoins suivants :

9.3.1. Les témoins analytiques de Google Analytics. Ces témoins servent à recueillir l'information sur la manière dont les personnes naviguent sur le Site Internet. L'information compilée est alors utilisée pour créer des rapports et pour aider Golf Québec à améliorer son Site Internet. Les témoins recueillent l'information sous formes anonymes, y compris le nombre de visiteurs sur le Site Internet, leur provenance avant de naviguer sur le Site Internet et les pages qu'ils ont consultées juste avant. Si cette façon de faire ne convient pas à l'utilisateur du Site Internet de Golf Québec, il lui est loisible de désactiver le suivi Google Analytics en visitant l'adresse suivante : <https://tools.google.com/dlpage/gaoptout?hl=fr>.

9.3.2. Les témoins Facebook Pixel. Ces témoins sont des extraits de code ayant été ajouté au Site Internet de Golf Québec afin de lui permettre de mesurer l'efficacité de ses campagnes publicitaires, de stimuler ses ventes et de diffuser ses publicités auprès des personnes appropriées en suivant les actions entreprises par les utilisateurs sur son Internet.

9.4. Grâce à la bannière relative aux témoins de connexion, apparaissant sur la page d'accueil du Site Internet, il sera possible pour toute personne naviguant sur le Site Internet de Golf Québec de personnaliser l'utilisation des témoins lors de sa navigation.

9.5. Toute personne doit comprendre qu'en refusant la collecte de donnée par le biais des témoins, il serait possible que certaines fonctionnalités du Site Internet de Golf Québec ne soient pas accessibles.

10. Liens vers des sites Internet externes

10.1. Le Site Internet peut contenir des liens vers des sites externes, notamment vers les sites Internet de ses partenaires et commanditaires ou ses réseaux sociaux. Ces sites ne sont pas couverts par la Politique. Les renseignements personnels qu'une personne physique divulgue sur ces sites Internet externes seront soumis à la politique de confidentialité du site Internet externe, s'il en existe une.

10.2. De façon plus précise, lorsqu'un hyperlien sur le site de Golf Québec redirige une personne vers le site de Golf Canada, notamment pour l'adhésion à titre de membre ou la recherche d'un terrain de golf à proximité, les renseignements personnels qui seront fournis sur ce site seront assujettis à la politique de confidentialité de Golf Canada, si elle existe, et non à celle de Golf Québec.

10.3. Également, lorsqu'une personne souhaite faire un don à Golf Québec via le Site Internet, cette personne est automatiquement redirigée vers le site Internet de don en ligne <https://www.jedonneenligne.org/sportsquebec/PLSPGOLF/>, lequel site appartient à Logilys inc., mais est mis à la disposition de Golf Québec pour les fins du programme Placements Sports et Loisir. L'usage qu'une personne physique fait de ce site Internet est alors assujetti à l'ensemble des conditions et politiques édictées par Logilys inc., si elles existent, et non à celle de Golf Québec.

10.4. Golf Québec n'est pas responsable des politiques de confidentialité adoptée et mise en place par des tiers, étant donné que chacun doit respecter les lois et règlements en vigueur dans son pays de résidence. Avant de fournir quelques renseignements personnels que ce soit, Golf Québec vous recommande donc fortement de prendre connaissance des politiques de confidentialité affichées sur ces sites, et ce, afin de bien comprendre comment vos renseignements personnels seront recueillis, conservés, utilisés ou communiqués.

11. Retrait du consentement

11.1. Il est loisible à toute personne de suspendre ou de retirer son consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels la concernant ou concernant son enfant. Toutefois, selon les circonstances, le fait de retirer ce consentement pourrait empêcher Golf Québec de lui fournir les produits

et/ou les services pour lesquels cette personne ou son enfant sont inscrits, d'évaluer adéquatement sa demande et de la traiter ou même de communiquer avec cette personne.

12. Accès et rectification des renseignements personnels

- 12.1. Golf Québec autorise toute personne à prendre connaissance des renseignements personnels qu'elle détient sur cette personne.
- 12.2. Dans l'éventualité où une personne physique croit que les renseignements personnels détenus par Golf Québec la concernant ou concernant son enfant mineur seraient inexacts ou incomplets, cette personne peut également communiquer avec Golf Québec afin de faire rectifier ces renseignements personnels.
- 12.3. Pour toute demande d'accès ou de rectification relativement à des renseignements personnels concernant une personne physique, cette dernière doit communiquer par écrit avec le Responsable de la protection des renseignements personnels. Golf Québec répondra à la requête dans les trente (30) jours de sa réception. Si Golf Québec refuse cette requête, le responsable de la protection des renseignements personnels transmettra à la personne ayant transmis la requête, les motifs légaux justifiant son refus. Golf Québec informe également la personne physique de ses recours en vertu de la Loi et des délais à l'intérieur desquels ils peuvent être exercés.

13. Plainte

- 13.1. Dans le but de maintenir et améliorer la qualité de ses services, Golf Québec offre la possibilité à toute personne d'exprimer son insatisfaction à l'égard des mesures qu'elle prend concernant la protection des renseignements personnels qu'elle recueille, détient, utilise ou communique. Ainsi, la personne qui désire formuler une plainte doit communiquer par écrit avec le responsable de la protection des renseignements personnels.
- 13.2. Toute plainte doit minimalement contenir les informations suivantes :
 - 13.2.1. Le nom et le prénom de la personne qui dépose la plainte;
 - 13.2.2. Le numéro de téléphone, l'adresse postale ou l'adresse courriel de la personne qui dépose la plainte;
 - 13.2.3. Une description des motifs au soutien de la plainte.
- 13.3. Toute plainte sera traitée de façon confidentielle par Golf Québec.
- 13.4. Dans les cinq (5) jours suivant la réception de la plainte, Golf Québec transmettra un accusé de réception à la personne ayant déposé la plainte. Une réponse à cette plainte parviendra à la personne ayant déposé la plainte dans les trente (30) jours suivant la réception de cette plainte par Golf Québec.

14. Personne responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP)

- 14.1. Le directeur général de Golf Québec est responsable de la protection des renseignements personnels.

14.2. Pour obtenir de plus amples informations ou pour toute question portant sur le traitement ou la mise à jour de vos renseignements personnels, il est possible de communiquer avec le RPRP selon l'une de ces méthodes.

14.2.1. Par courriel : pbeaulieu@golfquebec.org

14.2.2. Par téléphone : 514 252-3345, poste 3732

14.2.3. Par la poste :

Fédération de golf du Québec
7665, boulevard Lacordaire, 3e étage
Montréal (QC) H1S 2A7

14.3. Le RPRP prendra contact avec vous dans les trente (30) jours suivant la réception de votre demande.

15. Entrée en vigueur

15.1 La Politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de Golf Québec.